



COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 18 NOVEMBRE 2010

MOUVEMENT 2011

Ce groupe de travail s'est déroulé en présence de M. Delourme, Inspecteur d'Académie Adjoint, M. Hoareau et Mme Masson (DIV1D)

Calendrier Prévisionnel (sous réserve, évidemment) :

La saisie des vœux aurait lieu du 4 au 18 avril

LA CAPD Mouvement serait prévue le 31 mai.

Chacune des organisations syndicales avait préalablement envoyé ses propositions, nous vous invitons à lire les nôtres en pièce jointe.

La demande d'une seconde saisie de vœux, une fois encore unanime chez toutes les organisations syndicales, a été repoussée d'emblée sous prétexte de l'harmonisation des règles au sein de l'Académie. Argument répété chaque année alors même que les autres départements bretons n'ont pas encore commencé leur préparation de mouvement... De plus, il n'existe aucune instance de concertation du même type que la CAPD au niveau Académique !

Nous avons expliqué que cette forte demande permettrait de clarifier un mouvement bien nébuleux dans sa seconde phase, de faire gagner du temps au personnel et serait donc un plus pour tous. Certaines nominations de la seconde phase étant plus que délicates, notamment celles qui sont intervenues mi-juillet, sans présence de représentants du personnel.

Force est de constater que bon nombre de difficultés soulevées lors de ce groupe de travail pourraient être résolues par une seconde phase de vœux et, il faut bien l'avouer, nous n'avons pas manqué de le répéter à M. Delourme.

Nous avons rappelé que nos collègues n'étendaient pas forcément leurs vœux au premier mouvement car tout poste obtenu l'est alors à titre définitif. Nous parlions notamment des vœux zones qui, de par un fonctionnement pour le moins antique d'un logiciel dépassé, ont pour logique quelque chose qui ne l'est pas du tout puisque les plus forts barèmes obtiennent les postes les moins demandés de chaque zone ou commune !

Il nous a été rappelé qu'une fois que le calendrier serait fixé, l'administration ne reviendrait pas sur les nominations de la seconde phase (l'argument étant que ces nominations sont provisoires). Sauf que certaines nominations faites mi-juillet ont été bien douloureuses (d'où l'intérêt de faire une seconde phase de vœux!).

Quelques directions retenues pour ce futur mouvement (nous utiliserons le conditionnel Présent, non pas pour se conformer aux nouveaux programmes, mais plutôt par prudence ou pragmatisme, simplement parce que toutes ces infos sont officieuses et le resteront jusqu'à l'officialisation de la circulaire du mouvement, d'ici là nous ne sommes pas à l'abri de surprises (que nous espérons bonnes comme par exemple une seconde saisie de vœux !). Lorsque l'administration nous transmettra sa trame de circulaire, nous réagirons, ferons de nouveau des remarques et propositions pour améliorer celle-ci

- Il y aurait toujours des postes réservés pour les futurs fonctionnaires stagiaires (ils ne seront que 15 selon les prévisions, vous ne rêvez pas ! Quand on ose nous dire que les suppressions de postes n'ont pas d'incidence, de qui se moque-t-on ? Bon courage aux étudiants actuels quant on sait que l'admission se fait avec 15 de moyenne dans notre Académie ! Ces postes réservés au maigre futur contingent des futurs fonctionnaires stagiaires seraient plutôt, comme c'était le cas cette année, des postes de remplaçants localisés au nord, à proximité des maîtres-formateurs .
- Il n'y aurait plus de postes réservés pour les futurs T1 et T2, mais ceux-ci seraient encore protégés et ne pourraient pas obtenir de postes en ZEP ou ASH (sauf s'ils le souhaitent).
- L'IA envisagerait de « déflécher » assez massivement des postes ce qui devrait permettre de fluidifier le mouvement. Est-il utile de rappeler que ce fléchage n'aurait jamais du avoir lieu si l'Etat avait permis à tous les enseignants de se former lorsqu'il a instauré l'Enseignement des Langues Vivantes obligatoire. .. La contrepartie de ce « défléchage » étant que l'organisation de cet enseignement des langues vivantes devra continuer à se faire (ce ne serait toutefois pas imposé)
- En ce qui concerne les priorités ou bonifications en cas de fermeture (on peut d'ailleurs redouter la prochaine rentrée à ce sujet) un long débat a opposé deux organisations syndicales, n'ayant pas été prévenus que cela serait abordé, nous n'avons pas tenu à prendre position de façon immédiate, c'est un sujet qui demande une mûre réflexion.
- L'IA envisagerait de majorer de façon très importante le barème des personnes handicapées, nous ne pouvons que nous en réjouir, vu que c'est ce que nous demandons depuis des années , tout simplement pour se conforter au respect de la loi ! Dommage que notre demande d'augmenter les barèmes des personnes conjointes n'ait à priori pas été entendue, alors même que cette disposition est clairement dans la circulaire ministérielle !